



Champ(s) de formation Arts, langue, lettres, sciences humaines et sociales (avis sur le projet)

Rapport Hcéres

► To cite this version:

Rapport d'un champ (domaine) de formations (projet). Champ(s) de formation Arts, langue, lettres, sciences humaines et sociales (avis sur le projet). 2018, Sorbonne université. hceres-02026736

HAL Id: hceres-02026736

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026736>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ de formations

Arts, langues, lettres, sciences humaines et
sociales

pour le prochain contrat 2019-2023

Sorbonne Université

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D

Rapport publié le 11/12/2018



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Xavier Py, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

Le champ *Arts, langues, lettres, sciences humaines et sociales* est identifié à la faculté des Lettres de Sorbonne Université, née en janvier 2018 de la fusion des universités Paris-Sorbonne et Pierre et Marie Curie. Il couvre le champ des *humanités* et décline dans ses disciplines propres les objectifs de formation fixés pour 2019-2023 pour l'ensemble de l'université.

La faculté des Lettres de Sorbonne Université englobe 20 Unités de Formation et de Recherche (UFR), lesquelles existaient déjà telles quelles dans l'ancienne université Paris-Sorbonne. Les périmètres scientifiques de l'ensemble des formations qui y sont offertes sont constitués de deux domaines: Arts, lettres, langues (ALL) et Sciences humaines et sociales (SHS). Ils intègrent les disciplines suivantes : Histoire de l'art et archéologie ; Géographie ; Histoire ; information et communication ; Langues anglo-saxonnes, germaniques et d'Europe du nord, romanes, sémitiques, slaves ; Langues étrangères appliquées ; Lettres et littérature ; Musique et musicologie ; Philosophie ; Sciences du langage et applications ; Sociologie. Ils englobent dix licences, deux licences professionnelles, douze masters.

Sur le plan professionnel, le périmètre est prioritairement celui de l'enseignement (bien que le champ ne contienne pas les masters Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation), du Journalisme, des Métiers de l'édition, de l'aménagement du territoire, du patrimoine, de la culture. Chaque licence professionnelle recouvre un périmètre spécifique.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

L'avis sur les formations est tributaire des nombreuses imprécisions et silences du dossier, si bien que l'on en reste aux déclarations formulées. La priorité affichée par le projet est de favoriser la réussite à tous les niveaux de formation, principe auquel on ne peut évidemment qu'adhérer, et de passer d'abord par la pluridisciplinarité. La généralisation du système majeure/mineure au niveau licence, entamée lors du précédent contrat, constitue un des changements majeurs de l'offre de formation pour 2019-2023. Etant donné le nombre élevé de parcours, elle privilégie des combinaisons et offre aux étudiants une grande liberté de choix. Mais le manque de renseignements ne permet pas de mesurer ce qui est réellement envisagé. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la façon dont le dépassement disciplinaire dont il est fait état pourra être mis en œuvre, notamment dans le cas du couple discipline littéraire/ discipline scientifique.

Cet objectif de réussite se traduit également par une aide individualisée et concrète à l'élaboration du projet étudiant : tutorats ; modules « projet professionnel » obligatoires et crédités ; action du Service Commun Universitaire pour l'Information, l'Orientation et l'Insertion Professionnelle (SCUIOIP) pour des cartes de compétences, des rencontres avec les entreprises, l'opération Phénix ; développement des formations en apprentissage au niveau master (Métiers de l'édition et de l'audiovisuel en partenariat avec le centre de formation d'apprentis (CFA) Association nationale pour la formation et le perfectionnement professionnels dans les métiers de l'édition (ASFORED) et la Gestion du commerce international). Pour ce faire, quelle sera la coordination des acteurs et comment l'aide individualisée sera-t-elle mise en œuvre par les équipes pédagogiques ?

Cet objectif s'appuie aussi sur les « Humanités numériques ». Toutefois, dans le détail des formations, le numérique semble surtout présent à titre d'outil pédagogique (Moodle, Centre de langues) en d'autres termes en tant que soutien numérique à la pédagogie, fort éloigné de questions épistémologiques et méthodologiques faisant l'objet d'études et de recherches au plus haut niveau.

Il avait été demandé de voir comment renforcer la professionnalisation (notamment dans les projets tuteurés du deuxième semestre) par la mise en visibilité des partenariats avec les entreprises ou les institutions et par une meilleure participation des intervenants professionnels à la formation et aux conseils de perfectionnement. L'ajout d'une mineure professionnalisante correspond à ce souci de professionnalisation, mais n'y a-t-il pas un risque de voir les étudiants s'y engouffrer, au détriment d'autres mineures ? Une réflexion globale sur la professionnalisation à l'échelle des formations, à l'intérieur du champ et entre les différents champs de Sorbonne Université, a-t-elle été menée en amont ?

Au total, les restructurations proposées concernent quatre licences, deux licences professionnelles, sept masters. Les autres sollicitent un renouvellement. Toutefois, la réalité de ces modifications n'apparaît pas, excepté en licence et master Lettres et Sciences du langage, en LP Urbanisme et aménagement, en master Histoire de l'art et archéologie, en master de Géographie. Par ailleurs, les volumes horaires et effectifs annoncés dans les tableaux sont parfois surprenants (cf. les masters Géographie ou Histoire). Autre exemple, dans le bilan, le nombre des étudiants en master LEA était plus important en deuxième année de master (M2)

qu'en première année de master (M1) et une explicitation avait été demandée ; dans le projet, il est simplement suggéré qu'il y aura un nombre équivalent d'étudiants en M1 et M2, ce qui laisse supposer un succès à 100%, sans plus d'explications. Par ailleurs, le nombre prévu pour chaque année de licence LEA est de 300, ce qui incite à demander quels objectifs professionnels sont proposés en licence LEA. Enfin, la terminologie manque d'homogénéité : le master Histoire annonce ainsi un « renouvellement », tout en créant un nouveau parcours.

Plusieurs points concernant la formation de licence 3 en information-communication de L'École des hautes études en sciences de l'information et de la communication (CELSA) (école interne) posent encore question. Avant tout, la mise en conformité avec le cadre national des formations est nécessaire : 180 European credits transfer system (ECTS) sur trois ans. Aucune explication n'est fournie concernant le maintien de l'actuelle particularité.

Nombre de formations font état, au niveau master, d'une préparation à l'agrégation (à l'exception de la LLCER, ce qui est d'autant plus étonnant qu'on connaît ses bons résultats) mais, sauf au CELSA, rien n'est dit d'une coopération avec L'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), alors que la préparation des concours au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) et d'agrégation repose souvent sur un programme partiellement commun.

L'intitulé de licence professionnelle, valide au niveau national, suscite des attentes (une entrée rapide sur le marché du travail), qui ne semblent pas remplies. Le document général s'interroge sur la nature même des licences professionnelles, en justifiant pour ainsi dire les poursuites d'études. En l'état, l'ancienne LP CAI reste problématique : le fait de la transformer en parcours est la solution dorénavant proposée, mais les problèmes signalés dans le rapport du Hcéres (confusion entre l'activité en entreprise et le projet tuteuré, insuffisante intervention d'intervenants professionnels dans le cœur de métier de la formation) sont-ils résolus ?

La question de la transition du lycée à l'université reste vague : l'annonce de mises en place de dispositifs destinés à la favoriser n'est pas détaillée et l'on s'interroge en particulier sur les dispositifs tels que le Diplôme universitaire (DU) Études arabes et hébraïques, lequel est mentionné à cet effet). Par ailleurs, la question du bassin de recrutement n'est pas traitée (quotas pour les bacheliers d'autres académies, évolution des nombreux partenariats avec les classes préparatoires, dont faisait état le dossier bilan). Des précisions sur une nouvelle politique d'insertion dans le monde socio-économique en Lettres et SHS (outre les partenariats ponctuels, comme en Histoire de l'art et archéologie ou en Aménagement du territoire), de nature à favoriser les liens à l'échelle de la communauté universitaire, seront bienvenues.

D'une manière générale, le dossier ne comporte pas de réponses aux interrogations de l'évaluation sur la place de la recherche dans la formation et la politique générale de l'établissement concernant l'adossement de l'enseignement à la recherche, sur les objectifs précis des doubles diplômes, sur l'implication dans les formations délocalisées, sur le suivi des étudiants en mobilité.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Le dossier se limitant dans la plupart des cas à indiquer l'ouverture de parcours en master et à chiffrer la présence attendue d'étudiants, beaucoup de points restent à expliquer. Plusieurs questions restent pendantes : capacité de coordination des formations et des équipes pédagogiques, participation concrète des étudiants et des diplômés, procédure d'assurance qualité interne à l'établissement et sa déclinaison à la faculté des lettres, prise en compte effective des recommandations du Hcéres, pilotage et dialogue des composantes ... L'on s'interroge sur le pilotage général du projet, l'absence d'harmonisation des fiches laissant supposer un manque de concertation.

La participation des étudiants n'est pas évoquée. De manière générale, mais ceci tient peut-être à la brièveté du dossier, la présence étudiante ne semble pas conçue sous l'angle de la participation, y compris là où leur présence est prévue par la loi. A propos de la mise en place d'un réseau d'anciens (*alumni*), mentionnée à plusieurs reprises, des difficultés ont été signalées (joindre les étudiants, les amener à s'intéresser) ; mais des outils sont-ils prévus en ce sens et d'autres solutions ne pourraient-elles pas être explorées ?

Une réflexion sur le retard dans la politique d'évaluation des formations est annoncée au niveau des unités de formation et de recherche (UFR), sans généralisation réelle des processus. Cette réflexion revêt pourtant un caractère d'urgence sur beaucoup de points : autoévaluation, données sur les poursuites d'études, insertion professionnelle des diplômés, etc. et pour bien des formations en LSHS. A-t-elle été menée au moment de la

restructuration en parcours ? Quels seront les futurs dispositifs, l'absence de leur mise en place pouvant se constater dans la majorité des formations ?

Le dossier annonce que des conseils de perfectionnement seront instaurés dans toutes les formations en 2019, tout en faisant état d'une difficulté en Lettres et sciences humaines, à savoir l'absence d'acteurs du monde socio-économique (nominalement présents dans les conseils d'UFR, absents de fait). Rien n'est dit sur les solutions envisagées pour pallier cette carence à brève échéance (six mois).

De même, la nécessité de l'internationalisation des formations est mise en avant par l'université : enseignement de plusieurs langues vivantes et anciennes encouragé dans les UFR non-linguistiques, mais à quelles intentions correspond cet enseignement accru ? La mobilité sortante est mieux prise en compte, les partenariats avec la Chine, la Russie, le Mexique, le Brésil, Singapour, se renforcent et s'équilibrent entre mobilité entrante et sortante. Etant donné que la « Sorbonne » à Abu Dhabi reste présentée comme constituant un élément essentiel pour le développement des formations à l'international, le Comité déplore l'absence de renseignements, explicitement demandés dans son rapport, sur le pilotage d'Abu Dhabi : un éclairage sur ce point est indispensable. Quels sont en outre les "autres espaces géographiques" évoqués dans le projet, pour les LEA notamment ? Globalement, des précisions sont souhaitables sur les doubles diplômes et co-diplomations, et sur la politique européenne/ internationale à l'échelle de Sorbonne Université. De manière générale – hormis les exceptions notables des formations de Lettres, de Sciences du langage, de la licence professionnelle *Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme*, et du master *Géographie* –, la rubrique « éléments concernant la prise en compte des résultats de l'évaluation externe du bilan de la dernière période » n'est pas renseignée. Elle est tout bonnement supprimée dans le cas de la licence « info-com » (p. 12 du Projet), alors que la question d'une licence suspendue délivrant 180 ECTS a été posée dans le rapport d'évaluation. Un autre cas emblématique est la Philosophie, car la mention de master « Métiers du management et de l'administration des entreprises » avait fait l'objet de questions sur sa direction par le département de philosophie et sur son intégration dans la formation (p. 90-91 du rapport sur le bilan). De même, la mention de master *Mondes arabes et musulmans* n'a pas fait l'objet de clarification, alors que l'évaluation s'interrogeait sur son pilotage et le contenu de ses enseignements (p. 5, 6, 60, 88 dudit rapport). De tels silences (réponse au Hcéres, réorganisation en parcours, participation des étudiants, processus d'autoévaluation, absence de réponse à des demandes de renseignement explicites en particulier pour le pilotage d'Abu Dhabi ou le master *Mondes arabes et musulmans*...) incitent à s'interroger non pas tant sur la volonté de dialogue inter-universitaire entre composantes (la lettre d'observations établie par la présidence étant explicite sur ce point), que sur le dialogue entre les différentes formations du champ, la coordination entre ces formations, le pilotage du dossier d'évaluation ou plus stratégiquement le pilotage à l'intérieur du champ (et la nécessaire coopération entre UFR). A l'heure du regroupement de vastes champs au sein de Sorbonne Université, ce défaut mérite d'être signalé, car il pourrait devenir un handicap nuisant au bon fonctionnement de l'entité Sorbonne Université tout récemment constituée.

D'utiles précisions ont été apportées par les réponses de l'établissement et l'entretien avec les représentants de la Faculté des Lettres qui a eu lieu le mardi 11 septembre 2018.

Ont été ainsi abordées, pour l'ouverture à l'international, les questions du pilotage de « la Sorbonne » à Abu Dhabi, à propos duquel l'établissement indique qu'il se fait depuis Paris, mais le comité d'experts conseille de préciser à l'avenir les conditions de la délivrance des diplômes

Sur le plan pédagogique, les « Humanités numériques », dont le remarquable développement au niveau de la recherche à la Faculté des Lettres est notoire, sont intégrées comme méthodologie dans le projet des mentions Lettres et Sciences du langage, ainsi que pour l'insertion professionnelle, de façon à favoriser une ouverture vers divers métiers.

Des compléments d'information sur les objectifs des formations en double cursus associant discipline littéraire et discipline scientifique, ainsi que sur leurs finalités professionnelles ont également été fournis. Le dialogue avec les représentants de la Faculté des Lettres incite toutefois à penser qu'il sera difficile d'exporter en Lettres les pratiques du tutorat mis en œuvre dans le cadre des études scientifiques, mais des solutions alternatives, déjà testées, sont plus opératoires.

Quelques points avaient été signalés comme problématiques. A propos de l'école interne du Celsa, il s'est confirmé que la structuration pédagogique est particulièrement bien réfléchie, de plus le processus de la sélection a été explicité et une réponse a été apportée à toutes les questions posées, en particulier il a été expliqué que les candidats reçus au concours d'entrée doivent prouver qu'ils possèdent 120 ECTS et solliciter une validation d'acquis si bien que, puisque le L3 du Celsa délivre 60 ECTS, il est nécessaire que la fiche RNCP soit rectifiée. En revanche, concernant la LP CAI, le constat des experts est que cette formation reste problématique.

Par ailleurs, faute de représentants, les informations précises sur le parcours de master « Mondes arabes et musulmans », présent dans la majorité des masters, manquent encore. Des informations concernant la mention « métiers du management et de l'administration des entreprises » au sein du master de Philosophie s'avèrent en revanche tout à fait convaincantes.

LES FORMATIONS

Intitulé de la mention	L/LP/M	Établissement(s)	Remarque(s)
Information - communication	L	Sorbonne Université	La mise en conformité avec le cadre national des formations (3 années de formation et 180 ECTS) était, et reste, nécessaire. Il est pour le moins curieux, et hors cadre légal, qu'une formation qui ne repose que sur une année de licence, la L3, délivre un diplôme correspondant à 180 ECTS. Lors de l'entretien avec la Directrice du CELSA, il a été indiqué que la fiche RNCP va être corrigée, que le L3 délivre en fait 60 crédits représentant l'année et que les étudiants doivent être titulaires d'un équivalent bac + 2 avec 120 crédits, validé en fonction d'un processus très strict.
Langues étrangères appliquées (LEA)	L	Sorbonne Université	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	L	Sorbonne Université	
Lettres	L	Sorbonne Université	
Sociologie	L	Sorbonne Université	
Histoire	L	Sorbonne Université	
Histoire de l'art et archéologie	L	Sorbonne Université	
Géographie et aménagement	L	Sorbonne Université	
Philosophie	L	Sorbonne Université	
Musicologie	L	Sorbonne Université	
Métiers du commerce international	LP	Sorbonne Université	L'ancienne LP CAI était problématique. Le fait de la transformer en parcours est apparemment la solution dorénavant proposée, mais les problèmes signalés dans le rapport précédent sont-ils ainsi résolus ?
Aménagement du territoire et urbanisme	LP	Sorbonne Université	
Information, communication	M	Sorbonne Université	
Lettres	M	Sorbonne Université	
Sciences du langage	M	Sorbonne Université	
Langues étrangères appliquées (LEA)	M	Sorbonne Université	
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)	M	Sorbonne Université	
Sociologie	M	Sorbonne Université	

Histoire	M	Sorbonne Université	
Histoire de l'art et archéologie	M	Sorbonne Université	Hors nomenclature
Musicologie	M	Sorbonne Université	
Philosophie	M	Sorbonne Université	
Géographie, aménagement, environnement et développement	M	Sorbonne Université	
Urbanisme et aménagement	M	Sorbonne Université	

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Paris, le 19 NOV. 2018

Cher Monsieur,

Nous avons bien reçu et avons lu attentivement les rapports rédigés par les comités d'experts.

Nous avons constaté avec satisfaction que de nombreuses réponses avaient pu être apportées lors de la rencontre du 11 septembre dernier sur le campus des Cordeliers. Nous regrettons toutefois que les rapports dits « provisoires » n'aient pas réellement intégré les réponses et rectificatifs apportés, se contentant d'en signaler l'existence dans des ajouts en fin de documents.

Comme le comité a eu l'occasion de la rappeler, Sorbonne Université est un établissement en devenir, qui s'est doté d'un projet ambitieux que l'énergie et l'excellence de ses personnels devront conduire à maturité. Nous prenons bonne note des remarques et recommandations de l'HCERES. Nous nous efforcerons d'en tenir le meilleur compte dans les années qui viennent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Jean Chambaz
Président de Sorbonne Université

Hcéres
Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du Département d'évaluation des formations
2, rue Albert Einstein
75013 Paris

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)